

Décision n° 2018-0342
du président de l’Autorité de régulation
des communications électroniques et des postes
en date du 15 mars 2018
transférant l’attribution de ressources en numérotation
de l’opérateur Futur telecom à
l’opérateur Société française du radiotéléphone

Le président de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 01-686 de l’Autorité de régulation des télécommunications en date du 11 juillet 2001 approuvant les règles de gestion et d’attribution des numéros identificateurs d’usagers mobiles (IMSI) ;

Vu la décision n° 04-0578 de l’Autorité de régulation des télécommunications en date du 20 juillet 2004 relative aux modalités d’attribution des codes points sémaphores ;

Vu la décision n° 05-0521 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 8 septembre 2005 recommandant l’utilisation de certains formats de numérotation aux interfaces d’interconnexion ;

Vu la décision n° 05-1084 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l’utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du président de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 5 octobre 2015 portant délégation de signature ;

Vu le récépissé de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 09-3182 en date du 27 novembre 2009 attestant du dépôt par l’opérateur Futur telecom d’un dossier de déclaration ;

Vu le récépissé de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 14-1173 en date du 17 décembre 2014 attestant du dépôt par l’opérateur Société française du radiotéléphone d’un dossier de déclaration ;

Vu le dossier complet de demande de l’opérateur Futur telecom reçu le 9 mars 2018, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Vu le dossier complet de demande de l’opérateur Société française du radiotéléphone reçu le 9 mars 2018, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 22 mars 2018, la liste de ressources en numérotation mentionnée dans le tableau ci-dessous est transférée, jusqu'au 22 mars 2038, de l'opérateur Futur telecom (Siren : 444 172 274) à l'opérateur Société française du radiotéléphone (Siren : 343 059 564) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources transférées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros géographiques	01 85 96	2014-0784	08/07/2014
Numéros géographiques	01 85 97	2014-0784	08/07/2014
Numéros géographiques	01 85 98	2014-0784	08/07/2014
Numéros géographiques	02 42 08	2014-0784	08/07/2014
Numéros géographiques	02 52 87	2014-0784	08/07/2014
Numéros géographiques	02 79 10	2014-0784	08/07/2014
Numéros géographiques	03 67 86	2014-0784	08/07/2014
Numéros géographiques	03 72 70	2014-0784	08/07/2014
Numéros géographiques	03 72 71	2014-0784	08/07/2014
Numéros géographiques	03 74 76	2014-0784	08/07/2014
Numéros géographiques	04 22 93	2014-0784	08/07/2014
Numéros géographiques	04 22 94	2014-0784	08/07/2014
Numéros géographiques	04 22 95	2014-0784	08/07/2014
Numéros géographiques	04 28 46	2014-0784	08/07/2014
Numéros géographiques	04 28 47	2014-0784	08/07/2014
Numéros géographiques	04 48 28	2014-0784	08/07/2014
Numéros géographiques	04 48 29	2014-0784	08/07/2014
Numéros géographiques	04 58 53	2014-0784	08/07/2014
Numéros géographiques	04 58 54	2014-0784	08/07/2014
Numéros géographiques	04 65 19	2014-0784	08/07/2014
Numéros géographiques	04 65 20	2014-0784	08/07/2014
Numéros géographiques	04 65 21	2014-0784	08/07/2014
Numéros géographiques	05 36 11	2014-0784	08/07/2014
Numéros géographiques	05 64 39	2014-0784	08/07/2014
Numéros non géographiques	09 79 93	2014-1133	30/09/2014
Numéros mobiles	06 49 99	2016-1681	08/12/2016
Préfixes de conservation des numéros géographiques	01 01 39	2014-0957	02/09/2014
Préfixes de conservation des numéros non géographiques fixes	09 00 50	2014-1133	30/09/2014
Préfixe de sélection du transporteur à quatre chiffres	16 60	2016-1681	08/12/2016

- Article 2.** L'opérateur Société française du radiotéléphone acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1^{er}, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.
- Article 3.** Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1^{er} ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes.
- Article 4.** Au 31 janvier de chaque année, l'opérateur Société française du radiotéléphone adresse à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes un rapport sur l'utilisation effective des ressources attribuées selon le modèle prévu par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes disponible sur son site internet.
- Article 5.** Le directeur Internet et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'opérateur Société française du radiotéléphone et publiée sur le site internet de l'Autorité

Fait à Paris, le 15 mars 2018

Pour le Président et par délégation

Zacharia ALAHYANE

Directeur Internet et Utilisateurs